

DOCUMENTS À FOURNIR ACHAT D'UN TERRAIN À BÂTIR

Pour l'achat d'un terrain à bâtir auprès d'un particulier :

- Fiche de renseignements sur la transaction immobilière (formulaire CNEP-Banque) ou Promesse de vente notariée.
- Copie de l'acte de propriété ou livret foncier, du terrain à acquérir, enregistré et publié à la conservation foncière.
- Certificat négatif d'hypothèque récent (moins de 03 mois).
- Rapport d'expertise établi par un bureau d'études (retenu par la CNEP-Banque).
Certificat d'urbanisme.
- Rapport d'expertise établi par un bureau d'études (retenu par la CNEP-Banque).

Pour l'achat d'un terrain à bâtir auprès d'une agence foncière :

Décision d'attribution du terrain délivrée par l'agence foncière avec indication du prix de vente et la superficie.